

désirables en Grèce s'élevaient à 3,000. On s'accorde à l'initiative d'un projet de colonisation en faveur de ces émigrés, par lequel on demande du terrain à l'île de Corinthe; cet proposition sera lue à la chambre incessamment.

On s'attendait toujours à l'absence d'un remaniement prochain du ministère, qui amènerait M. Méta à la présidence.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 8 octobre.)

Les gouvernements de France et d'Angleterre ont été d'accord pour approuver la conduite tenue à Constantinople par les ambassadeurs des deux pays. On assure qu'ils ont envoyé à Saint-Petersbourg une note collective, et qu'ils ont ajourné leur réponse aux questions posées par les ambassadeurs pour le cas, hautement probable, d'une rupture violente entre la Turquie et la Russie, jusqu'à la réponse que fera le gouvernement russe aux représentations qui lui ont été adressées à l'égard de l'indépendance de la Porte ottomane.

La commission des crédits supplémentaires relatifs aux affaires d'Italie, n'a pris encore aucune résolution. Elle a tenu une séance importante, et s'est ajournée pour entendre M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de la guerre.

MM. Thiers, Mole et Victor Hugo ont été présentés, dans la séance d'hier, des observations diverses qui indiquent deux camps bien tranchés au sein de la commission. D'après M. Thiers, assure-t-on, le motu proprio du Souverain-Pontife contiendrait tout ce qu'il est possible d'accorder dans la situation présente des choses. D'après M. Victor Hugo, au contraire, la politique gouvernementale devrait se confier à la lettre du président de la république.

On pense que M. Thiers sera nommé rapporteur. M. Mole remplacera déjà les fonctions de président. La commission ne compte que trois membres en opposition avec les idées exprimées par l'ancien ministre : ce sont MM. Victor Hugo, Casimier de Rey et de la Moskowa.

MM. de Tocqueville et Dufaure doivent, dit-on déclarer à la commission chargée d'examiner les crédits relatifs à l'armée d'Italie que la fameuse lettre du président a été écrite en dehors des négociations et qu'elle n'offre pas un texte officiel; de plus, que le gouvernement persistera encore quelques jours à demander de nouvelles garanties au Pape; mais que si ses efforts sont inutiles, il songera à rappeler l'expédition aussitôt que possible.

M. de Montebello a déposé son rapport au nom de la commission chargée de donner avis sur la prise en considération d'une proposition de quatre-vingt-trois membres, tendant à reconnaître l'indépendance de la Hongrie.

La commission en a proposé le rejet.

La commission chargée de donner avis sur la prise en considération d'une proposition de quatre-vingt-trois membres, tendant à reconnaître l'indépendance de la Hongrie.

La commission chargée d'examiner la question de la réforme hypothécaire et du crédit foncier, a terminé la première partie de son travail.

Si nous sommes bien informés, elle a adopté provisoirement les bases suivantes:

- Suppression des hypothèques occultes; transmission des obligations hypothécaires par voie d'endossement sans séing-privé;
Facilité de passer en simple brevet les obligations hypothécaires de 1,000 fr. et au-dessous.

S'il en est ainsi, la commission aura résolu implicitement, par cela même le problème du crédit foncier, sans avoir besoin de s'engager dans des solutions chimiques et dangereuses qui ont été proposées.

La situation de la Banque a varié. Nous remarquons toutefois une diminution de près de 2,500,000 fr. dans l'encaisse métallique (Paris et succursales compris). Comme c'est la première fois que cet article présente une diminution, le fait ne laisse pas de mériter une mention particulière.

Le portefeuille a diminué de 2 millions à Paris et augmenté de pareille somme dans les succursales.

Le compte-courant du Trésor a fourni une vingtaine de millions pour la service de la dette, et resté à 52 millions.

Le chiffre des émissions a augmenté de

12 millions à Paris et de 3 millions dans les succursales. C'est encore le service de la dette qui a motivé cet accroissement. La somme des billets en circulation est de 435 millions, c'est-à-dire de 15 millions seulement au-dessous du maximum que l'on a fixé le décret du gouvernement provisoire, sous l'empire duquel elle se trouve encore. L'encaisse était de 104 millions, l'écart entre l'argent et les billets est maintenant de 31 millions.

M. Frapoli, ancien envoyé des triumvirs romains près du gouvernement français, qui a refusé de le reconnaître en cette qualité, vient d'être arrêté à son domicile et conduit à la préfecture de police. M. Frapoli était recherché depuis longtemps à l'occasion de l'attentat du 13 juin dernier.

M. Alexandre de Hubner, consul-général d'Autriche à Leipzig, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris. Il remplace M. Louis Thayer, qui n'avait que le titre de chargé d'affaires, et qui est envoyé en Suisse comme envoyé extraordinaire. M. Hubner est le fils de ses œuvres. C'est le premier bourgeois que la monarchie autrichienne, depuis qu'elle existe, ait élevé à un poste aussi éminent, sans l'ennoblir préalablement.

On parle d'un remaniement dans le personnel des ambassadeurs.

M. de Lacour, qui vient de quitter Vienne, où il était simple chargé d'affaires, serait appelé à un poste important; M. Dubois de Saligny serait remplacé, à la Haye, par M. de Montessus; M. de Moray, ancien ministre plénipotentiaire à Stockholm, rentrerait dans la carrière diplomatique.

Le général Rostolan ne veut point rester à Rome, et nous savons avec quelque certitude qu'il sera rappelé. On lui désigne pour successeur le général Magnan.

On écrit de Toulon, le 3 octobre :

Le bâtiment à vapeur l'Orfan, qui a fait le dernier courrier de Tanger à Paris, a apporté la nouvelle de la conclusion de nos différends avec le Maroc. L'autorité marocaine a accordé les garanties que nous avons exigées. On nous a fait porter le pavillon français l'hôtel du consulat, que l'arrivée d'un grand bâtiment qui répondra au salut de batteries. On voit que la frégate à hélice l'Albatros, qui a été envoyée à Toulon, n'a fait route de notre port que pour aller, où ils doivent être rendus en ce moment. Tout est donc probablement terminé au point de vue diplomatique.

Des débris de la Méditerranée est partie au large d'Hyères. Les vaisseaux ont franchi le goulet rocailleux par les frégates à vapeur les Desaix et le Comarc.

Les débris de transport, arrivés des environs de Civita-Vecchia, ont apporté une notable partie du matériel de siège de l'armée d'Italie, qui a été récemment pris par les Autrichiens.

La chloera sévit avec vigueur partout. Hier, à Paris, j'ai vu un individu qui a succombé à 1833. Comparativement aux ravages qu'il a faits dans d'autres localités, nous sommes encore très maltraités. Les cas font ordinairement, et sont très rares, et se trouvent dans l'espace de quelques heures. Nous ville, d'ordinaire si animée, présente l'aspect le plus triste. Les affaires sont nulles et de nombreuses familles dérangées.

Nous avons de 40 à 50 décès par jour, ce qui est beaucoup pour une population de près de 40,000 âmes.

DIFFÉREND FRANCO-AMÉRICAIN.

Le différend survenu, dit le Journal des Débats, entre le gouvernement de l'Union américaine et le représentant de la France à Washington n'aura pas, selon toute vraisemblance, de conséquences fâcheuses.

En effet, si nous sommes bien informés, voici la vérité sur cette affaire. Il y a quelque temps déjà qu'il proposait au gouvernement américain de lui offrir le gouvernement des Etats-Unis. M. Guillaume Tell Poussin, ministre plénipotentiaire nommé par le gouvernement provisoire, aurait remis ses propositions au représentant de l'Union américaine, M. Buchanan et Clayton, plusieurs notes rédigées par lui et conçues en termes peu diplomatiques. Le général Taylor n'aurait pas été le seul à se prononcer en faveur de ces propositions. Il y avait aussi M. Poinssin, ancien négociant et envoyé en copie, les aurait trouvées assez convenables, pour avoir pu spontanément le parti non seulement de la France, mais aussi de l'Union américaine à Washington. M. Van de Balle-Comte était déjà nommé, et l'ordre de rappel était déjà parti avant même que le gouvernement américain eût songé à se plaindre des procédés et de la correspondance de M. Poussin.

Voilà ce que nous croyons être la vérité. Si nous donnons plus de détails extraits des journaux anglais ou américains qui ne sont pas entièrement d'accord avec nos renseignements, nous nous en sommes informés en France du jour que cette

affaire a pu à l'étranger. Mais nous maintenons nos dires jusqu'à preuve du contraire.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

« Une nouvelle des plus intéressantes et des plus extraordinaires est venue hier couler une profonde sensation dans notre ville. M. Poussin, ministre de France à Washington, a été prévenu que ses passeports étaient à sa disposition; et d'autres termes, le gouvernement américain a donné son congé au représentant de France. Cette nouvelle, si surprenante et si impoussée, elle semblait si avoir motivée par la nature des relations qui existent depuis plusieurs années entre les deux gouvernements, que personne ne pouvait s'attendre à la brusquer et à la sévérité d'un congé qui avait été le Président. Aussi les conjectures allaient-elles lent train; les uns prétendaient que les objections faites par le gouvernement français à la nomination de M. Rivers étaient le motif du revocato de M. Poussin; d'autres croyaient découvrir des raisons plus directes, plus personnelles, plus intimes même. Mais, qu'il que fut la vérité, il n'est pas moins certain que la nouvelle avait eu une influence marquée sur les Fonds des Etats-Unis. Le sixième jour, payable le 1855, a éprouvé une baisse sur forte, savoir de 1 1/2 à 1/2 le cent, le septième ayant baissé de 1 1/2 à 1/2. Une fluctuation aussi forte en baisse était-elle depuis quelque temps dans Wall-Street? On ne peut le dire.

« Les causes de la rupture qui est ainsi venue se présenter par surprise ne sont pas entièrement connues à l'heure qu'il est, et, malgré les renseignements que nous avons pu obtenir sur ce point, elles restent encore de difficilement explicables. Ajoutons qu'elles paraissent de même au plus intéressé, qui hier encore était le représentant de France à Washington, et qui, à la suite de la conduite du gouvernement de Washington à l'égard. Le seul fait qui soit positivement établi, c'est que le ministre de France à Washington a été congédié, et que l'ordre de rappel a été donné à différentes explications fournies par les correspondances, c'est que ce congé est la suite de relations fort vives échangées entre MM. Clayton et Poussin, et que ce dernier, qui est un homme très-loyal et franc. Aucune question ne nous passe à l'esprit véritablement nationale ne se trouve, jusqu'à ce moment du moins, engagée dans la déplorable affaire qui nous occupe.

« Malgré l'aspect d'incertitude qui régnerait encore sur cette affaire, quelques uns de nos confrères américains prétendent déjà l'expliquer au sujet de la rupture qui a eu lieu. Ils ont le premier à annoncer la rupture, content et même la correspondance suivante :

« Washington, le 12 septembre 1849. « Nos difficultés avec la France deviennent plus sérieuses de jour en jour. Le ministre américain M. Poussin a été invité à quitter le gouvernement à prendre ses passeports. Il y a six semaines, ce ministre était à M. Clayton une note dont le titre est étrange, que le général Taylor donna l'ordre de la transmettre au gouvernement français, auquel il fit demander en même temps le rappel immédiat de M. Poussin. Le gouvernement français ne répondit à cette requête, et le ministre de France à Washington ne fut pas parti, le général Taylor serait tenu à sa disposition; et ce dernier en fera la signification.

ANGLETERRE.

(Londres, 6 octobre.)

Le gouvernement anglais vient d'adresser, au cabinet de Saint-Petersbourg, concernant la demande faite par ce dernier de l'extradition des réfugiés de Vidin, une note qui n'est plus un mystère pour personne.

Cette pièce, communiquée déjà au gouvernement français, et presque même au public, avait été envoyée au cabinet de France, en vue d'une détermination définitive, comme par reconnaissance la grande service que la Russie vient de rendre à la paix européenne en prêtant le concours de son armée pour comprimer l'insurrection hongroise, et le droit incontestable qu'elle a d'exiger que les rebelles ne restent pas sur ses frontières sur le territoire de la Turquie. Mais ne se hasarder-elle pas à compromettre le fruit de ses efforts et de sa victoire élevant contre les vaincus des réclamations qui blessent tous les principes de l'Europe libérale? Les Anglais, qui ne veulent discuter la question, ont bien discuté cependant, le gouvernement anglais ne peut pas admettre qu'un plein dix-neuvième siècle, avec les progrès qu'il a faits aujourd'hui la moralité universelle, aucun Etat puisse jamais exiger de ses voisins l'extradition de personnages politiques qui après la défaite sont venus chercher un asile sur la terre étrangère; elle conclut en exprimant le ferme espoir que ces raisons d'honneur et de générosité trouveront un écho dans le cœur magnanime de l'Empereur des Français, et que le gouvernement anglais déjà sollicité par le Sultan, ne sera pas forcé, par la persistence de ses agents russes à Constantinople, d'aviser aux moyens de maintenir des principes dont la défense importe à ses intérêts politiques et à sa considération dans le monde.

Le gouvernement français a donné jusqu'ici motifs de retentissement que ne l'a fait le ministre présidé par lord John Russell aux démarches qu'il a dû faire de son côté; mais nous sommes persuadés à l'avance qu'il n'a été dans le fond ni moins ferme ni moins résolu.

On écrit de New-York, le 19 septembre, au Morning-Herald :

« Voici des détails concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement et le représentant de la France à Washington. Pendant la guerre du Mexique, le ministre de France, établi dans ce pays, acheta une certaine quantité de tabac qui fut saisi et vendue par le gouvernement américain. Les agents russes à Constantinople, d'aviser aux moyens de maintenir des principes dont la défense importe à ses intérêts politiques et à sa considération dans le monde.

« On lit dans le Courrier des Etats-Unis : « Une nouvelle des plus intéressantes et des plus extraordinaires est venue hier couler une profonde sensation dans notre ville. M. Poussin, ministre de France à Washington, a été prévenu que ses passeports étaient à sa disposition; et d'autres termes, le gouvernement américain a donné son congé au représentant de France. Cette nouvelle, si surprenante et si impoussée, elle semblait si avoir motivée par la nature des relations qui existent depuis plusieurs années entre les deux gouvernements, que personne ne pouvait s'attendre à la brusquer et à la sévérité d'un congé qui avait été le Président. Aussi les conjectures allaient-elles lent train; les uns prétendaient que les objections faites par le gouvernement français à la nomination de M. Rivers étaient le motif du revocato de M. Poussin; d'autres croyaient découvrir des raisons plus directes, plus personnelles, plus intimes même. Mais, qu'il que fut la vérité, il n'est pas moins certain que la nouvelle avait eu une influence marquée sur les Fonds des Etats-Unis. Le sixième jour, payable le 1855, a éprouvé une baisse sur forte, savoir de 1 1/2 à 1/2 le cent, le septième ayant baissé de 1 1/2 à 1/2. Une fluctuation aussi forte en baisse était-elle depuis quelque temps dans Wall-Street? On ne peut le dire.

On écrit de New-York, le 19 septembre, au Morning-Herald :

« Voici des détails concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement et le représentant de la France à Washington. Pendant la guerre du Mexique, le ministre de France, établi dans ce pays, acheta une certaine quantité de tabac qui fut saisi et vendue par le gouvernement américain. Les agents russes à Constantinople, d'aviser aux moyens de maintenir des principes dont la défense importe à ses intérêts politiques et à sa considération dans le monde.

pas été traité comme prévu régulièrement. Le colonel Childs, commandant, ayant été informé du fait, ordonna qu'il fut remis en état de service, et se fit rembourser à M. Porte l'argent qu'il avait déboursé. Une commission, composée d'officiers de l'armée, examina solennellement l'affaire et approuva le motif sur lequel le colonel Childs. Cependant, au mois de février dernier, M. Poussin présenta à M. Buchanan, ministre des affaires étrangères, une réclamation pour le colonel Childs, et demanda qu'il fut remis en état de service sur la différence entre le prix d'achat du tabac et le prix auquel il aurait été vendu. Une commission d'enquête fut nommée. Le colonel Childs fut remis en état de service, et le colonel Childs, qui la réclamation était mal fondée. M. Buchanan quitta le ministère avant que l'affaire fut terminée. M. Clayton, immédiatement après son arrivée à Washington, fut nommé à la présidence de la commission d'enquête, et, répondant à une Note de M. Poussin, lui déclara qu'aucun indennité ne pouvait être allouée.

« Le major Poussin répondit à cette lettre dans les termes les plus hautains, insistant sur le colonel Childs les motifs les plus ignobles, soutenant qu'il était parti, etc. M. Poussin n'admission pas à Washington, et déclara qu'il ne pouvait pas écrire qu'il se présente à Washington était nécessaire. Lorsqu'il se présenta au ministre des affaires étrangères, il fut informé que pour toute autre chose différent, on lui laissait le soin de se faire sa lettre, ou de la modifier, ou enfin de la ministère. Il répondit qu'il était prêt à soutenir son point de vue, et qu'il ne voulait pas qu'il n'entendait pas que l'affaire fut discutée, que c'était un point d'honneur, et qu'il devait ou retirer sa lettre ou la rendre immédiatement. M. Poussin était très fier et se fit remarquer par ses expressions les plus offensantes qu'elle contenait, puis il la rendit, et l'on eut la difficulté aplacée. Mais bientôt une autre affaire se produisit, et l'on vit que le ministre de France, de courtoisie avec lequel M. Poussin avait traité notre gouvernement devait être attribué à un parti pris. Pendant la guerre du Mexique, le capitaine Carpenter fut chargé de transporter le Texas, de l'aveu de l'Union de Vera-Cruz, avait été pris par le capitaine du navire français l'Égérie de venir à son secours, attendu qu'il était en danger de périr.

« L'officier américain parut à sauver le bâtiment et demanda au capitaine le montant des frais de sauvetage. Le capitaine refusa de payer, et le commandant Carpenter fut chargé de se faire un avis gardé que trente heures, abandonnant sa réclamation A. Clifford, ministre des Etats-Unis, qui approuva la conduite du commandant Carpenter, et déclara que le capitaine ne devait pas de ce que ce navire avait été retenu à ce sujet. M. Poussin adressa au ministre des affaires étrangères une Note dans laquelle il soutint que le pavillon français avait été brûlé, et que le commandant Carpenter n'avait pas pu le faire.

« M. Poussin adressa au ministre des affaires étrangères une Note dans laquelle il soutint que le pavillon français avait été brûlé, et que le commandant Carpenter n'avait pas pu le faire. M. Clayton en référa au ministre de la marine, qui demanda un rapport à M. Carpenter. Le rapport fut envoyé à M. Poussin, et il fut très surpris de voir que les documents à l'appui provenaient que le commandant Carpenter n'avait pas vu brûlé le pavillon français. M. Poussin, au lieu de les envoyer au ministre des affaires étrangères, écrivit une lettre dans laquelle il voyait des termes très offensants, disant qu'il voyait ce que le gouvernement américain comptait à la suite de la rupture de relations diplomatiques. Le commandant Carpenter fut immédiatement transmis, par l'ordre du président, à M. Rush, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, avec ordre de la soumettre au ministre des affaires étrangères, et de lui demander s'il approuvait le langage de leur ambassadeur.

« M. Rush ne devait d'ailleurs ni blâmer M. Poussin, ni demander une réparation. On pensa qu'une réparation serait spontanément accordée. M. de Tocqueville, après avoir examiné les pièces, fut très surpris de voir que le commandant Carpenter n'avait pas vu brûlé le pavillon français, et qu'il avait des torts et des défauts, partageant ainsi la responsabilité de l'incident notre gouvernement. Après avoir reçu les documents, le ministre des affaires étrangères déclara qu'il ne correspondait pas à M. Poussin, et ordonna de lui remettre ses passeports. En même temps, le général chargé le ministre des affaires étrangères de lui remettre ses passeports. M. de Tocqueville, qui le gouvernement américain ne lui avait pas demandé son avis sur ce qu'il avait fait; qu'il voulait une résolution et non une explication; et qu'il ne pouvait pas se faire part de M. Poussin aurait reçu ses passeports. On se présenta donc, et s'empressa d'en envoyer à l'ambassadeur français.

« M. Rush ne devait d'ailleurs ni blâmer M. Poussin, ni demander une réparation. On pensa qu'une réparation serait spontanément accordée. M. de Tocqueville, après avoir examiné les pièces, fut très surpris de voir que le commandant Carpenter n'avait pas vu brûlé le pavillon français, et qu'il avait des torts et des défauts, partageant ainsi la responsabilité de l'incident notre gouvernement. Après avoir reçu les documents, le ministre des affaires étrangères déclara qu'il ne correspondait pas à M. Poussin, et ordonna de lui remettre ses passeports. En même temps, le général chargé le ministre des affaires étrangères de lui remettre ses passeports. M. de Tocqueville, qui le gouvernement américain ne lui avait pas demandé son avis sur ce qu'il avait fait; qu'il voulait une résolution et non une explication; et qu'il ne pouvait pas se faire part de M. Poussin aurait reçu ses passeports. On se présenta donc, et s'empressa d'en envoyer à l'ambassadeur français.

AUTRICHE.

« Il est question de la retraite du prince de Schwarzenberg, par suite des dispositions manifestées en haut lieu d'arriver à un arrangement avec les principaux gouvernements de l'Allemagne. On croit que le comte de Stadion, ministre des affaires étrangères, et l'on assure que le baron de Schmerling, ancien président du ministère de l'archiduc Jean, vice-président de l'Empire, à Francfort, est désigné pour recevoir la mission politique du prince de Schwarzenberg.

S. M. l'Empereur a ratifié toutes les conditions de la capitulation accordée par le feld-marschal-lieutenant Haynau à la garnison de Comorn. La libre évacuation de la forteresse est accordée à toute la garnison; les soldats livrent leurs armes, les officiers conservent

leur épée. Les soldats reçoivent vingt jours de solde, les officiers un mois. Des billets de Kossuth pour un valeur de 800,000 florins seront échangés à la ville de Comorn contre du papier-monnaie autrichien.

« Dans la Gazette de Vienne du 5 octobre on lit ce qui suit :

« Le 3 de ce mois est arrivé le chevalier Joann, secrétaire d'Etat et Conseiller au Ministère des affaires étrangères, le Sardegnais, directeur des 60 inscriptions, d'un million de francs chacune en capital, sur le 2nd livre de la dette publique de Sardaigne qui, en vertu de l'article additionnel au statut de 60 millions, avait été remis au gouvernement autrichien pour garantir de l'exactitude du paiement de l'annuité de 600,000 francs par traités. Les revenus ces inscriptions furent le gouvernement autrichien; les obligations provisoires qui lui avaient été remises lors de l'échange des ratifications. Le Chevalier Joann est chargé en outre, de remplir les fonctions de directeur de la caisse de nouvelles transactions d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sardaigne, et de cultiver les relations diplomatiques avec le gouvernement autrichien, et de conclure la paix.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

« Les deux chambres prussiennes ont continué, dans leur séance du 3 octobre, la révision de la charte octroyée. La première chambre a adopté un amendement qui porte jusqu'à un certain point atteinte au principe de la séparation de l'Eglise et l'Etat.

« Berlin, le 5 octobre. « Le ministre a ajourné la réponse à l'interpellation qui lui a été adressée concernant la commission centrale; mais il a proposé de nouvelles assurances que la Prusse ne se départirait pas de l'Etat fédéré.

« La Gazette de Cologne du 6 octobre publie la dépêche télégraphique suivante de Berlin :

« Berlin, le 5 octobre. « Le ministre a ajourné la réponse à l'interpellation qui lui a été adressée concernant la commission centrale; mais il a proposé de nouvelles assurances que la Prusse ne se départirait pas de l'Etat fédéré.

PAYS-BAS.

« Le roi a reçu la députation de la 9e chambre des Etats-généraux, chargée de lui présenter l'adresse de cette assemblée en réponse au discours du trône. Voici les principaux passages de l'adresse :

« Nous sommes loin de méconnaître le bien qui se manifeste dans l'observation de nos affaires intérieures. Nous ne sommes cependant nous disons, indépendamment des deux tempéraments du roi, pas donné à l'honneur de nous garantir, d'entre autres phénomènes d'ailleurs existents encore l'ordre inopiné, et nous font venir devant l'occasion de nous occuper, plus particulièrement que cela ne se peut jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

« C'est pour prendre à ces objets intrinsèques, pour régler de nouveau les finances de l'Etat, pour étendre les institutions qu'exige la loi fondamentale modifiée, que nous faisons un appel à notre royauté calme et saine. Mais nous sommes loin de méconnaître le bien qui se manifeste dans l'observation de nos affaires intérieures. Nous ne sommes cependant nous disons, indépendamment des deux tempéraments du roi, pas donné à l'honneur de nous garantir, d'entre autres phénomènes d'ailleurs existents encore l'ordre inopiné, et nous font venir devant l'occasion de nous occuper, plus particulièrement que cela ne se peut jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

« C'est pour prendre à ces objets intrinsèques, pour régler de nouveau les finances de l'Etat, pour étendre les institutions qu'exige la loi fondamentale modifiée, que nous faisons un appel à notre royauté calme et saine. Mais nous sommes loin de méconnaître le bien qui se manifeste dans l'observation de nos affaires intérieures. Nous ne sommes cependant nous disons, indépendamment des deux tempéraments du roi, pas donné à l'honneur de nous garantir, d'entre autres phénomènes d'ailleurs existents encore l'ordre inopiné, et nous font venir devant l'occasion de nous occuper, plus particulièrement que cela ne se peut jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

« C'est pour prendre à ces objets intrinsèques, pour régler de nouveau les finances de l'Etat, pour étendre les institutions qu'exige la loi fondamentale modifiée, que nous faisons un appel à notre royauté calme et saine. Mais nous sommes loin de méconnaître le bien qui se manifeste dans l'observation de nos affaires intérieures. Nous ne sommes cependant nous disons, indépendamment des deux tempéraments du roi, pas donné à l'honneur de nous garantir, d'entre autres phénomènes d'ailleurs existents encore l'ordre inopiné, et nous font venir devant l'occasion de nous occuper, plus particulièrement que cela ne se peut jusqu'à ce jour, des moyens qui peuvent relever les intérêts matériels de la nation.

ITALIE.

« La chambre des députés de Turin a dû être dissoute le 4 octobre, à la suite de son refus de voter en entier, le dividende de 15 millions que le ministre pour le paiement du quinquennal de l'indemnisation consentie à l'Autriche.

« Au sujet de l'expulsion des religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédictins par le duc de Parme, le Statuto de Florence du 29 septembre, en conséquence de la correspondance de Modène, dit que le fait reste encore inexplicé, mais que cependant on l'attribue aux insinuations d'un étranger, qui est depuis longtemps le factotum du duc de Parme. Mais ce n'est pas à Parme seulement que l'Ordre des Bénédictins serait proscrit. Selon une correspondance de la Loggia, journal modénais de Turin, en la proposition du 25 septembre, la expulsion de religieux bénédict